

Zoom arrière sur les activités du début de l'été

Malgré la crise sanitaire, nous avons pu organiser diverses animations au début de l'été permettant ainsi aux petits et aux grands de se divertir, de retrouver un peu de convivialité. Les deux temps forts ont été, sans conteste, la fête foraine et la fête du village qui ont, toutes deux connu un franc succès. La municipalité remercie toutes celles et ceux qui sont venus s'y divertir.

Le retour de la Fête foraine

L'organisation d'une fête foraine du vendredi 11 au dimanche 13 juin a rassemblé une foule considérable.

Le Surfing, les autos tamponneuses et le manège des petits ont pu, en plus, prolonger leur présence le mercredi et le week-end suivant, pour le plus grand plaisir des enfants !



Printemps des contes célèbre l'amitié

Le samedi 12 juin, Raphael Rémiatte, de la Compagnie Pirouette Queue de cerise, présentait le conte « Moi égal toi ! » devant les jeunes saint-vrainois enthousiastes et très à l'écoute de cette animation.

La fête de l'été

Samedi 3 juillet, vous avez été très nombreux à venir profiter d'une journée champêtre au stade Charles Vézard.

Les enfants ont pu profiter autant qu'ils le souhaitaient des structures gonflables et du trampoline, des jeux divers et variés mis à leur disposition tandis que leurs parents se détendaient.

Nos aînés ont apprécié le spectacle de danse que les jeunes filles de l'association « Les Fusionnelles » avaient préparé pour eux. Puis, c'est au son de l'accordéon de « Patrick » que tout le monde a fredonné. Après le pique-nique de début de soirée, la retraite au flambeau nous a conduits, avec les tambours « Les percus terreux d'la Beauce » à travers le parc de Saint-Vrain.

Enfin, la soirée s'est achevée avec le feu d'artifice qui nous a tous émerveillés.



Informations Conseil municipal

Lors du conseil municipal du 8 juillet 2021 les membres du conseil municipal ont, notamment,

- approuvé les attributions de subventions aux associations,
- approuvé l'acquisition de l'Ecole Sainte-Claire,
- approuvé une convention d'occupation du domaine public aux fins de l'installation d'une antenne relais mobile,
- arrêté la dénomination de la rue de l'opération Nexity-Butte aux Prêtres.

Cette année, **les subventions aux associations** ont été adossées à des projets pour chacune des associations ainsi, les deniers publics sont désormais clairement fléchés sur des projets concrets et bénéficiant non seulement aux adhérents des clubs et association mais plus généralement à l'animation de notre village.

Les locaux de l'école Sainte-Claire, cadastrés AA323 (1052 m²) étaient en vente depuis plusieurs mois, conformément aux engagements pris lors du vote du BP2021, la Commune a fait connaître son souhait d'acquérir ce bien. En effet, dans le cadre de la reconfiguration du centre-ville et afin de développer et renforcer l'attractivité de notre village, cette acquisition est indispensable. Il s'agit de maîtriser le développement de notre centre-ville et d'éviter qu'une opération privée ne puisse y prospérer. La Commune a fait une proposition d'acquisition à 700 000 € qui a été acceptée par l'association gestionnaire de l'ancienne école. Les actes notariés étant d'ores et déjà en préparation, l'acquisition devrait être effective avant la fin de l'année 2021.

Le projet à venir de reconfiguration du centre-ville, porté par la municipalité, fera l'objet d'une large concertation afin que chacun puisse participer, faire part de ses questionnements et suggestions.

Dans le cadre du dispositif national « new deal » lancé par le gouvernement et l'ARCEP, en 2018, afin d'accélérer la couverture mobile des territoires, la commune a été sollicitée pour implanter une **antenne relais**. Ce déploiement est fait par les opérateurs (un chef de file par antenne) qui doivent déployer à partir de points d'intérêt fixés au préalable par arrêté. Les arrêtés sont pris au niveau national une fois par an. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif de couverture ciblé sur la commune de Saint-Vrain a déterminé deux « points d'intérêt » : l'un près du stade, l'autre près du hameau de la vallée.

L'installation de la 1^{ère} antenne, sur un terrain communal, a reçu un avis favorable des services instructeurs de la CCVE et devrait être installée avant la fin de l'année.

Ce premier point d'intérêt étant situé sur un terrain communal, il convenait de conclure une convention d'occupation du domaine public. Les membres du conseil municipal ont donc approuvé la conclusion de cette convention pour une durée de 12 ans, renouvelable par période de 6 ans, avec une redevance annuelle de 7 000 euros.

Le deuxième site d'implantation a fait l'objet d'une déclaration de travaux durant l'été et devrait donc également voire l'implantation d'une antenne relais avant la fin de l'année.

L'opération « La Butte aux Prêtres » est une « OAP » de 2018, donc initiée lors de la précédente mandature, que la nouvelle municipalité a toutefois pu renégocier avec l'aménageur Nexity afin de minimiser ses impacts sur les riverains et plus généralement sur notre village. Une première phase de commercialisation étant en cours, il est devenu nécessaire de dénommer le lotissement et sa rue interne. Le dit lotissement s'appellera donc « le clos de l'Aunois ».

Collecte des déchets ménagers, nouvelles dispositions

La CCVE, compétente en matière de collecte des déchets ménagers, a distribué des calendriers mettant en perspective des nouvelles modalités de collecte portant sur la réduction de la fréquence des collectes en porte à porte, hors des centre bourg, la requalification des points d'apport volontaire Biflux en verre, la suppression de la collecte de verre en porte à porte, hors des centres bourgs.

La réduction des fréquences de collecte s'adapte à la réalité des « sorties de bacs » : - de 40% chaque semaine et l'ensemble des nouvelles dispositions permettent, en adaptant le service, d'absorber les coûts de traitement des déchets ménagers qui progressent très significativement. Nous subissons en effet des paramètres extérieurs à notre gestion et tentons de les neutraliser au maximum afin que les usagers ne supportent pas ces dérives.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'une communication spécifique début septembre.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Forum des associations

Si le contexte sanitaire le permet le Forum des Associations se déroulera, cette année, le samedi 4 septembre 2021 au Gymnase Jean-Pierre Beltoise de 10h00 à 17h00.

Ce sera l'occasion pour les Saint-Vrainois de s'inscrire ou d'inscrire leurs enfants aux nombreuses activités proposées par les associations Saint-Vrainoises. La majorité des associations présentes sur la commune tiendront un stand lors de cet événement. Saint-Vrain a la chance d'avoir un tissu associatif important et varié, proposant de nombreuses activités : associations sportives (foot, tennis, badminton, tir à l'arc, danse, randonnée, gym, etc...), culturelle/artistiques (musique, danse, poterie, peinture sur soie, couture, etc...) et autres associations (jumelage, Saint-Vrain et son histoire, parents d'élèves, etc...).

Dans le cadre du Covid-19, toutes les mesures de sécurité préconisées seront mises en application notamment concernant la présentation du pass-sanitaire.



Félicitation à un nouveau champion Saint-Vrainois

Après deux champions régionaux, de tir nature, les archers de Saint-Vrain sont heureux d'avoir vu leur palmarès s'agrandir le dimanche 30 mai 2021.

En effet, à l'occasion du championnat régional de tir campagne, Julien Bourmaud, 16 ans, a défendu haut et fort les couleurs de Saint-Vrain et est parvenu à décrocher la deuxième place, devenant ainsi vice-champion d'Ile-de-France de tir de campagne.

Toutes nos félicitations pour Julien !

En octobre Saint-Vrain s'habillera de nouveau en rose

SAINT-VRAIN
OCTOBRE ROSE

LA SEIN-VRAINOISE
Marche et Course solidaires

Inscriptions : www.saint-vrain91.fr ou en Mairie

DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021
PARC DE SAINT-VRAIN

Saint-Vrain soutient la ligue contre le cancer et plus spécialement la lutte contre le cancer du sein. Dans ce cadre, l'équipe municipale vous propose, de nouveau, de porter un défi solidaire et collectif, et de tous nous mobiliser autour de l'évènement « **Octobre rose** », pour le **mois de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein**.

Pour l'occasion, comme en 2020, **notre village s'habillera de rose et une marche et une course solidaire** seront organisées le **dimanche 03 octobre** à travers le **Parc de Saint-Vrain**

Participez à la confection d'un ruban géant en tricotant un ou plusieurs carrés roses (15 x 15 cm). Pour ce faire, participer aux ateliers de confection ou venez simplement chercher des aiguilles et de la laine auprès de Geneviève, de l'association « **Loisirs Création Espoir** », salle Georges Brassens (à côté de la bibliothèque), le mardi de 14h à 17h30.

Participez à la marche et à la course solidaire, inscriptions sur le site de la mairie en lien avec le site de la ligue contre le cancer ou en mairie à partir du 23 août. Frais d'inscription 6 € reversés intégralement à la ligue contre le cancer et remise d'un tee-shirt rose pour toute inscription.

L'association des « **Bikes à sables** » participera à l'évènement en fabriquant une troisième « **mobylette rose** », qui sera le gros lot de la tombola organisée pour l'évènement.

Un cadeau de rentrée pour les enfants

L'année dernière, la municipalité offrait une boîte de feutre à chaque enfant, au matin de la rentrée scolaire. Cette année, **la municipalité offrira aux élèves une trousse scolaire** composée de feutres pointes larges pour les élèves de maternelle et une trousse composée de 4 stylos : bleu vert rouge noir, 1 gomme, 1 crayon de papier, 1 taille crayon, 1 ciseau, 1 règle de 20 cm pour les élèves de l'élémentaire. **La distribution aura lieu aux horaires de rentrée du 2 septembre prochain.**

Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées

Lancée en 1951, la **Semaine Bleue est la semaine nationale des personnes retraités et personnes âgées**. Chaque année, des manifestations sont organisées dans toute la France. Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est aussi l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Cette année, **Saint-Vrain participera à cet événement national et organisera diverses activités du 4 au 10 octobre. Le programme, en cours de finalisation vous sera communiqué dans le prochain mensuel.**

Recensement des entrepreneurs de Saint-Vrain

L'équipe municipale souhaiterait **mettre à l'honneur l'ensemble des entrepreneurs Saint-Vrainois**.

Pour ce faire, afin de réaliser un fascicule rassemblant tous les entrepreneurs et les sociétés de notre village, nous vous remercions **d'adresser un mail à Madame Delphine Remy, conseillère municipale,**

(delphine.remy@saintvrain91.fr) qui aura en charge de finaliser le recensement. **Merci de nous indiquer votre domaine d'intervention, une présentation succincte de votre société, une photo, une image, un logo, comme vous le souhaitez, et l'ensemble de vos coordonnées.**

Informations travaux

Dès le début de l'été, la priorité s'est portée sur **la réparation du chauffage de l'école maternelle** qui nécessitait une ouverture de tranchée dans la cour de l'école. C'est chose faite !

La période estivale a été consacrée **au nettoyage des espaces publics et des espaces verts**. La tâche, menée par les agents des services techniques, ne fut pas simple au regard des pluies régulières qui ont particulièrement favorisé la pousse des mauvaises herbes. Nous remercions les agents des services techniques pour leur pugnacité et les efforts déployés.

Dans le même temps, **les marquages de sécurité au sol** ont été retracés tant pour les passages piétons que pour le stationnement réglementé en centre-ville et les places minutes. Pour mémoire, les places minutes sont limitées à une occupation de 15 minutes et le stationnement réglementé (zone bleue) est limité à 2h30. Merci de respecter ces prescriptions et d'apposer vos disques.

Afin de réguler le stationnement aux abords de l'école Daniel Galland, **à compter du 15 septembre prochain, le parking Brassens sera également réglementé et limité à 2h30.**

Pour information, **l'espace en friche en haut de la rue Saint-Caprais est un espace pollué** que nous ne pouvons aménager en l'état. Un traitement préalable doit être envisagé notamment avec des plantes dépolluantes. Merci de votre compréhension.

Permanence des Élus

Madame le Maire vous reçoit, sur rendez-vous et le samedi matin, les semaines paires

Les Adjointes au Maire vous reçoivent sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : Téléphone : 06 16 96 38 70